



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/RES/979 (1995)
9 mars 1995

RÉSOLUTION 979 (1995)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 3507e séance,
le 9 mars 1995

Le Conseil de sécurité,

Notant avec regret le décès du juge Roberto Ago, survenu le 24 février 1995,

Notant en outre que, de ce fait, un siège est devenu vacant à la Cour internationale de Justice et qu'il faut le pourvoir pour le reste du mandat du juge défunt, conformément aux dispositions du Statut de la Cour,

Notant que, conformément à l'Article 14 du Statut, la date de l'élection doit être fixée par le Conseil de sécurité,

Décide que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aura lieu à une séance du Conseil de sécurité qui se tiendra le 21 juin 1995 et à une séance de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session.
